



Noble-Contrée, le 29 mars 2024

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale de Noble-Contrée soumet à l'enquête publique, les demandes d'autorisation de construire présentées par :

Secteur Venthône :

Dossier No : 2024/34 déposé le 21.03.2024
Requérant : Monika Tan-Meyer, rte de Sierre 10, 3973 Venthône
Auteur des plans : Bâtiments Conseils & Expertises Sàrl, rue de l'Arbre-de-la-Liberté 1, 1920 Martigny
Objet : Construction d'une piscine hors-sol extérieure non-chauffée
Situation : parcelle n° 1777, plan n° 2, au lieu-dit « Pradecourty » (actuellement sise en zone réservée)
Coordonnées : 2'606'968 / 1'128'189

Secteur Veyras :

Dossier No : 2024/33 déposé le 11.03.2024
Requérant : Norbert Clausen, rte de Montana 20, 3968 Veyras
Auteur des plans : Vogel SA, rue d'Anniviers 3, 3965 Chippis
Objet : pose d'une PAC air/eau extérieure
Situation : parcelle n° 1345, plan n° 13, au lieu-dit « La Pezine » (actuellement sise en zone réservée)
Coordonnées : 2'607'758 / 1'127'601



Secteur Veyras :

Dossier No : 2024/36 déposé le 21.03.2024
Requérant : Ursula Grichting, promenade des Vignes 43, 3968 Veyras
Auteur des plans : Oggier Haustechnik GmbH, Kantonsstrasse 100, 3952 Susten
Objet : pose d'une PAC air/eau extérieure
Situation : parcelle n° 363, plan n° 5, au lieu-dit « La Combetta » (actuellement sise en zone réservée)
Coordonnées : 2'607'758 / 1'127'601

Secteur Miège :

Dossier No : 2024/30 déposé le 11.03.2024
Requérant : Khadija Crettenand, rte de la Rotse 36, 3972 Miège
Auteur des plans : Cordonier & Rey SA, ch. de la Métralie 26, 3960 Sierre
Objet : pose d'une PAC air/eau intérieure
Situation : parcelle n° 1696, plan n° 11, au lieu-dit « La Rotse » (actuellement sise en zone réservée)
Coordonnées : 2'608'474 / 1'129'224

Consultation : Les dossiers déposés peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture des bureaux.
Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées par courrier recommandé, en trois exemplaires et dûment motivées dans les 30 jours, dès la présente parution, à l'administration communale de Noble-Contrée.